



DATE : 12 octobre 2011

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Pierre-André Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux

Le quorum étant atteint, cette assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Pierre-André Grandgirard
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2011.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 19 mai 2011.
4. Présentation de la planification financière 2012-2016.
5. Objectifs pour la législature 2011-2016.
6. Approbation du règlement du cimetière.
7. Information sur les commissions :
 - 7.1. Ecoles
 - 7.2. Salle polyvalente
 - 7.3. Déchetterie
8. Informations communales.
9. Divers.

DATE : 12 octobre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette première séance ordinaire du Conseil général de Cugy.

Il souhaite également la bienvenue parmi nous d'une délégation du Conseil général de Cheyres et sa présidente, Mme Jeanine Grandgirard.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 39 du 30 septembre 2011, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques quand au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT PIERRE-ANDRE GRANDGIRARD

M. le Président Pierre-André Grandgirard précise que si les 146 jours séparant l'élection des membres du Conseil général et cette première séance a été longue pour certains, cela n'a pas été le cas pour d'autres avec le début de la législature, le renouvellement partiel de l'exécutif communal, l'arrivée du nouveau législatif communal sont autant d'éléments qui ont modifié les règles de fonctionnement et nécessité du temps pour appréhender les dossiers. De part les contacts intenses et étroits échangés avec l'exécutif communal, il s'est rendu compte de la volonté de bien faire, de transparence et de communication de notre conseil communal.

Dès aujourd'hui et pour les cinq prochaines années à venir, le rythme sera soutenu et les défis à relever seront nombreux. Les citoyens qui nous ont élus ont de légitimes attentes. A nous de travailler pour qu'il fasse toujours bon vivre dans notre commune.

En préambule de cette première séance, il précise certaines règles utiles pour le bon fonctionnement du Conseil général :

- Les sonneries des téléphones portables seront éteintes afin de ne pas perturber les débats.
- La seule sonnerie autorisée sera celle de la cloche présidentielle qui marque le début ou la reprise de la séance ; elle peut aussi être utilisée pour interrompre un débat passionné.
- La Conseillère ou le Conseiller qui veut prendre la parole lève la main et attend que le Président lui donne la parole.
- La Conseillère ou la Conseiller qui prend la parole se lève pour s'exprimer, emploie un langage verbal et non verbal correct et approprié.
- La formule de politesse est au moins M. le Président et chers collègues ou alors d'autres formules plus complètes.
- Le vouvoiement est de rigueur.

DATE : 12 octobre 2011

- Chacune et chacun s'exprimera à haute et intelligible voix à l'aide du micro afin de faciliter le travail de la secrétaire qu'il remercie d'ores et déjà pour son travail.

Merci de respecter ces consignes et bonne séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 AVRIL 2011

Lors de la séance de constitution du Conseil général du 19 mai dernier, nous avons omis d'approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2011.

M. le Président Pierre-André Grandgirard propose de l'approuver ce soir. Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL DU 19 MAI 2011

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil général.

4. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2012-2016

M. le Président Pierre-André Grandgirard rappelle que la planification financière est un outil financier établi par le conseil communal. Ce point de l'ordre du jour est purement informatif. Le Conseil général n'a pas à se déterminer sur cet objet ; il peut tout au plus en discuter.

La parole est donnée à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Avant de présenter la planification financière, Mme la Syndique Nadia Savary remercie la boursière communale pour l'élaboration de cette planification financière. Travail pas si facile que ça ce d'autant plus que nous avons un nouveau programme informatique et nous sommes la seule commune de l'Association Communes, qui établissons le plan financier avec ce programme.

Ce soir, ce sera une information d'ordre général car la planification est en cours et ce n'est pas une planification finalisée mais le conseil communal trouvait important de la présenter à ce stade. En effet, cette planification est également nouvelle pour le conseil communal.

Mme la Syndique Nadia Savary rappelle les bases légales de la planification financière :

- La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. (art. 86d LCo).

DATE : 12 octobre 2011

- Le plan financier est un instrument de planification du conseil communal.
- Après l'établissement du plan financier (procédure analogue à celle du budget), le conseil communal soumet le plan financier à la commission financière. Chose qui a été faite ; la commission financière a eu beaucoup plus d'informations et de chiffres à disposition afin de comprendre et d'analyser cette planification financière.
- Avant la séance du budget, la commission financière devra se réunir, formuler ses remarques sur cette planification et émettre un préavis.
- Le conseil communal prend connaissance du préavis de la commission financière, procède le cas échéant à des adaptations et approuve le plan financier (dans sa version définitive).
- Le conseil communal présente le plan financier dans sa version finale à la commission financière, au conseil général, ceci lors de la séance du mois de décembre.

La planification financière vise deux buts :

- 1) C'est un instrument de gestion des finances communales à disposition des autorités et de l'administration.
Il reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme sur cinq ans, tenant compte des prévisions qui ne sont pas faciles et d'informations d'ordre économique, politique et social.
En fait il analyse la gestion communale sur les cinq prochaines années et cela nous permettra de nous poser les bonnes questions pour élaborer les objectifs des intérêts stratégiques.
- 2) Il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissements ; permet de calculer la marge nette d'autofinancement (MNA) de la commune.
Cela rendra possible la comparaison entre nos moyens financiers et le programme des investissements.

La planification financière ne tient pas compte des recettes ou charges extraordinaires ou uniques.

Elle permet de déterminer le cash flow qui est le résultat avant les amortissements obligatoires, contrairement à la marge nette d'autofinancement, qui elle tient compte des amortissements obligatoires communiqués par le Service des communes.

Le plan financier des investissements pour 2012-2016 est également présenté au Conseil général. Il s'agit d'investissements prévus mais qui n'ont pas encore été votés. Ce plan permet de prévoir les investissements futurs et leurs montants et définir les priorités du conseil communal. Le plan financier prend en compte les intérêts et amortissements sur les investissements mentionnés dans le plan financier des investissements.

Afin de définir les priorités au niveau des investissements, qui ont une influence sur le budget de fonctionnement, le conseil communal a établi un tableau définissant le cash flow et la marge nette d'autofinancement avec un taux d'imposition à 0,80 et un taux d'imposition à 0,90. Il montre également le pourcentage du résultat qui, s'il est négatif, ne doit pas dépasser le 5% des charges. Si cela arrive, la commune doit augmenter les impôts communaux.

La planification financière nous permet de se poser les questions ci-après :

DATE : 12 octobre 2011

- Quelle est la marge de la commune pour les investissements?
- Pouvons-nous baisser les impôts?
- Devons-nous augmenter les impôts?
- Devons-nous augmenter les taxes?
- Les éventuelles difficultés financières sont-elles reconnues à temps?
- A quelle hauteur se situe le besoin de financement pour les investissements?
- La réalisation de la stratégie peut-elle être financée?
- Où se situe la limite d'endettement?

La marge nette d'autofinancement est indispensable pour définir ce qui peut être fait ou pas et son financement. Il faudra émettre des priorités.

Il faut toutefois préciser que ce n'est pas la planification financière qui va dicter la hausse des impôts mais cela reste le budget du mois de décembre.

Ce dernier est actuellement en cours d'élaboration et nous attendons les chiffres des charges liées et le plus important, qui ne peut être mis dans la planification, c'est le montant de la péréquation financière que la commune va toucher. Ce dernier varie d'année en année.

Pour conclure, Mme la Syndique Nadia Savary informe le Conseil général que la planification financière définitive sera présentée lors de la séance du mois de décembre.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie Mme Nadia Savary pour ses explications et demande si la commission financière souhaite prendre la parole au sujet de cette planification.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, précise que cette séance prévoit la présentation de la planification financière, du cash flow et de la marge nette d'autofinancement, sans que les membres du conseil général n'aient connaissance des chiffres qui ont permis d'obtenir ces résultats. A la séance de décembre, cette planification sera présentée plus en détail avec le budget. Le service des communes dit que la planification financière est un instrument de gestion pour les autorités et l'administration qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme compte tenu des prévisions qui sont établies sur la base des besoins de la commune et du programme des investissements. Le document que les conseillers généraux ont reçu montre que les cinq prochaines années ne sont pas brillantes ceci quelque soit le taux d'impôt appliqué et il faudra rapidement que le conseil communal nous dise quels investissements devront être reportés de quelques années. Ce document a l'avantage de nous montrer que nos finances sont limitées par rapport à ce que nous aimerions réaliser et par conséquent il faudra faire des choix.

Pas de questions ou remarques, on passe au point

5. OBJECTIFS POUR LA LEGISLATURE 2011-2016

M. le Président Pierre-André Grandgirard informe l'assemblée que le conseil communal va présenter, dicastère par dicastère, ses objectifs pour la législature 2011-2016.

M. Bernard Grandgirard, vice-syndic, présente ses objectifs pour le dicastère des constructions, aménagement, PAL et CO.

PAL

Objectif principal pour ce dicastère. La procédure a été entamée lors de la précédente législature et il remercie M. Willy Glardon pour son travail.

DATE : 12 octobre 2011

- Achèvement de la révision générale du PAL → se trouve toujours auprès des services de l'Etat pour enquête préalable.
- Information à la population et au CG lors de chaque étape de la procédure
- Planification des infrastructures de base

Constructions

Vision locale de l'ensemble du territoire communal par la CA et constitution d'un catalogue des mesures d'amélioration.

Immeuble d'appartements protégés

- Trouver un financement qui pourrait être public ou privé
- Intégration dans la planification régionale
- Lancement du projet et de sa réalisation

M. Claude-Alain Mast présente ses objectifs pour le dicastère édilité, bâtiments, culture et loisirs.

- Ouverture probable de une ou plusieurs classes d'écoles d'ici une à deux ans

En ce qui concerne les écoles, le cercle scolaire de Cugy-Vesin est actuellement au maximum de ses capacités. Vu le nombre croissant d'enfants scolarisés sur le territoire de notre commune, l'ouverture de une ou plusieurs salles de classes sera nécessaire certainement pour la rentrée scolaire 2012-2013.

- Assainissement ou assainissement et agrandissement de la salle polyvalente

Beaucoup de choses devront être faites ceci sur le plan pratique, technique, énergétique et économique. Cette salle est un gouffre sur le plan énergétique et nous devons faire quelque chose pour y remédier.

- Entretien général des bâtiments
- Pour ce qui est de la culture et des loisirs, rien de particulier si ce n'est que la commune continuera à encourager et soutenir la population et principalement les jeunes à participer tant sur le plan sportif que culturel.

Mme Marielle Corboz présente ses objectifs pour le dicastère des écoles, accueil extra-familial et mamans de jour.

Quelques chiffres en ce qui concerne les écoles :

- 8 classes dont 6 à Cugy (EEA/EEB/1P/3P/4P/5P) et 2 à Vesin (2P/6P)
- 42 élèves pour les 2 classes et 2 années d'enfantine
- 127 élèves pour les 6 classes et 6 années de primaire
- Loi scolaire :
 - 108 à 128 élèves primaires → 6 classes
 - 129 à 149 élèves primaires → 7 classes

Au vu des chiffres nous sommes limités en ce qui concerne les locaux.

- Projet MITIC des écoles du canton de Fribourg :
Consiste à moderniser le parc informatique actuel des écoles et compléter le matériel informatique de l'ensemble des classes pour permettre de répondre aux nouvelles et futures exigences scolaires.

DATE : 12 octobre 2011

- Constituer une commission d'étude pour déterminer le devenir de notre cercle scolaire :
Ouverture d'1 à 2 classes pour la prochaine rentrée 2012/2013.
Fusion ou pas des cercles scolaires ???
- Définition de l'accueil extrafamilial
Accueil préscolaire (0-4 ans) + accueil extrascolaire qui concerne les enfants en âge de scolarité infantine et primaires en dehors des heures de classes
- Chiffres de la population des enfants et jeunes de 0 à 25 ans
Canton : 31,90% prévision 2030 → + 18,40%
Broye : 33,41%
Cugy : 32,80%
- Recenser dans un délai d'un an, l'ensemble des structures existantes et faire un point de situation avec les professionnels de la petite enfance de Cugy et région de Cugy.
- Evaluer les besoins en structures d'accueil extrafamilial dans un délai d'un an (loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil familial de jour).
Les objectifs à plus long terme en matière d'accueil extrafamilial seront définis d'après les résultats de l'évaluation.

M. Alain Bürgy nous présente ses objectifs pour les dicastères des routes, voirie, paroisse et cimetière.

- Entretien et conservation de notre patrimoine, routes, signalisation verticale, signalisation horizontale, canalisations, grilles et regards, zone verte, zone arborée, éclairage public et cimetière
- Modernisation de notre éclairage public, afin de diminuer les coûts de l'énergie consommée
- Etendre notre palette de prestations, par l'utilisation des compétences techniques ou autres, de nos employés et employées, que ce soit de la voirie, ainsi que du personnel externe
- Amélioration continue des connaissances de nos collaboratrices et collaborateurs
- Augmenter l'autonomie de notre voirie vis-à-vis de l'extérieur, pour la réalisation de toute la palette de nos travaux
- Maintenir un haut niveau de qualité du travail de notre voirie
- Garantir des prestations dans le meilleur rapport qualité/prix

M. Marc Fontaine nous présente ses objectifs pour les dicastères des déchets, ordures, agriculture, forêt et social.

- Au niveau du social être performant sur ce que nous pouvons influencer nous-mêmes. En effet nous avons très peu de marge de manœuvre puisque c'est principalement des charges liées. Il y a un projet pour la Broye au niveau des homes médicalisés ; c'est un coût d'investissement mais c'est aussi notre avenir à nous.
- Au niveau déchetterie, c'est une question de coût. Arriver à couvrir les coûts que nous avons pour la gestion des déchets.
- Economie : avoir des perspectives pour l'avenir. Nous en avons au niveau tertiaire mais il faut encore étudier la chose. But : trouver au minimum une entreprise qui vienne s'installer à Cugy.

DATE : 12 octobre 2011

M. Alexandre Vonlanthen nous présente ses objectifs pour les dicastères du service du feu, de l'épuration, eau potable et protection civile.

Eau potable

Le principal a été fait ; tout le monde est raccordé au GRAC ; il n'y a plus qu'à maintenir les installations en fonction.

Protection civile

C'est un groupement intercommunal qui fonctionne bien.

Service du feu

Notre corps est appelé à évoluer ces prochaines années, par les nouvelles normes et directives de l'ECAB appelées « Frifire 2010 - 2015 ».

Le but est d'être équipé en protection respiratoire, avec un véhicule de première intervention adéquat.

Actuellement nous avons un véhicule qui date de 1971, qui ne contient pas d'eau de première intervention, et nous ne sommes pas équipés de protection respiratoire. Par contre plusieurs sapeurs sont déjà formés au port de ces appareils.

Dès lors, nous avons 2 solutions: - Rester seul et s'équiper en conséquence
 - Collaborer ou créer un corps intercommunal

Epuration

Un grand chantier a été entamé à la législature précédente: la mise en séparatif du Savua

Le but est de continuer et terminer ce chantier qui passe encore par 2 étapes présentées au moyen d'un plan.

Il est à noter que lorsque nous aurons terminé ce grand chantier et si nous réussissons à reprendre toutes les eaux parasites dans les eaux claires, nous pourrions économiser environ CHF 70'000.- par année à la STEP.

Il faut aussi savoir que nous avons une subvention de 22% pour effectuer ces travaux, mais qu'au-delà de 2015, le canton ne donnera plus de subvention.

Au niveau de la STEP, cette dernière a été mise en service en 1988 pour 3700 équivalents habitants. Actuellement elle en traite environ 6000. Une solution devra être trouvée et un projet est en cours pour un coût d'environ Fr. 2'000'000.- dont Fr. 600'000.- pour notre commune. Un projet intercantonal est également à l'étude mais ce ne sera pas avant 2020.

Pour terminer, il informe les conseillers généraux qu'une visite de la STEP peut être organisée pour les personnes intéressées.

Mme Nadia Savary nous présente ses objectifs pour les dicastères de l'administration, personnel communal et finances.

Finances

Au vu des objectifs de ses collègues elle précise que non seulement le conseil communal devra faire des choix mais également le conseil général car ce sont eux qui voteront le budget. Le but est de trouver l'équilibre financier en relation avec les prestations fournies

Administration

- Réorganisation générale du personnel communal
- Nouvelle échelle des salaires

DATE : 12 octobre 2011

Communication

- Favoriser le dialogue, la collégialité, l'esprit de corps au sein du conseil communal
- Poursuivre l'amélioration du flux des informations du conseil communal vers l'extérieur
- Etre à l'écoute de nos citoyennes et citoyens, ainsi que de nos collaboratrices et collaborateurs.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie les membres du conseil communal pour avoir défini ses objectifs pour la législature 2011-2016, objectifs ambitieux qui promettent de futures séances du conseil général animées et passionnantes.

Il ouvre la discussion en précisant que les éventuelles propositions d'objectifs émanant du Conseil général seront traitées au point 9 de l'ordre du jour, dans les divers.

La parole n'étant pas demandée, on passe au point

6. APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande s'il y a des remarques au sujet de l'entrée en matière. L'entrée en matière permettrait de faire une remarque qui nécessiterait peut être le renvoi du vote pour l'approbation de ce règlement.

Ceci n'étant pas le cas, la parole est donnée à M. Alain Bürgy pour la présentation des modifications de ce règlement.

M. Alain Bürgy nous informe que suite à la mise en place du « Jardin du souvenir », le règlement communal du cimetière a dû être adapté en conséquence.

Ce dernier a été soumis au Service de la santé publique pour examen préalable. Le résultat de cet examen nous est parvenu le 16 septembre dernier et a été accepté par le Service de la santé publique.

Tous les articles modifiés ou nouveaux sont présentés par écran informatique.

Questions-réponses

M. Dominique Torche demande qu'est-ce que l'on entend par concession pour la partie Sud du cimetière ?

M. Alain Bürgy répond qu'il s'agit du cimetière du haut. Ce dernier est régi par des concessions qui ont été demandées par les habitants de la commune à l'époque. Les personnes qui veulent être ensevelies dans la partie haute du cimetière doivent s'adresser au bureau communal pour la réservation de la place.

M. Christian Molleyres constate qu'aux articles 25 et 28 du règlement il y a des taxes variables. A quoi correspondent ces variations et comment sont-elles définies ?

M. Alain Bürgy ne peut répondre car ce n'est pas lui qui gère l'encaissement de ces taxes. Il propose de se renseigner et d'y répondre lors d'une prochaine séance.

Mme Nadia Savary prend la parole et précise que, pour l'article 25, la fourchette est selon le degré de difficulté du travail des fossoyeurs.

DATE : 12 octobre 2011

M. Vincent Grandgirard pense que les articles 2 al.2 et 14 al.1 portent à confusion.

Art. 2 al.2 : comment peut-on avoir une commission de deux membres du conseil de paroisse et que ces derniers ne peuvent avoir qu'une voix consultative ? c'est un peu étrange.

M. Alain Bürgy répond que la commission n'est pas composée uniquement de 2 membres mais comprend deux membres. Le délégué du conseil communal fait automatiquement partie de la commission.

Art. 14 al.1 : a son avis, cet article est inutile et il faut relever qu'il n'y a pas toujours un conjoint survivant.

M. Alain Bürgy répond que c'est simplement une remarque que l'on a eu du Canton suite à l'examen préalable. Cet article a été modifié suite à un arrêt du Tribunal fédéral de 1975.

Plus d'autres questions, le règlement du cimetière est soumis au vote et accepté à l'unanimité par les Conseillers généraux.

7. INFORMATION SUR LES COMMISSIONS

M. le Président Pierre-André Grandgirard informe les conseillers que le conseil communal a prévu de mettre sur pied 3 commissions. Il s'agit de commissions non-permanentes ayant un rôle consultatif.

Il précise que les commissions décidées par le conseil communal ne doivent pas être approuvées par le Conseil général selon l'art. 67 de la LCo.

Pour le point 7.1. écoles, la parole est donnée à Mme Marielle Corboz.

Mme Marielle Corboz nous présente les objectifs de cette commission :

- *Objectifs à court terme*
 - Prendre connaissance des études intercommunales de fusion des cercles scolaires préexistantes.
 - Rentrées scolaires 2012 et 2013 : anticiper l'ouverture d'une à deux nouvelles classes.
- *Objectifs à moyen terme*
 - Optimiser le fonctionnement de notre cercle scolaire
 - Etude de 2 variantes : variante communale et variante intercommunale
- Des membres de la commission communale feront partie de la commission intercommunale dont le représentant du conseil communal.

M. le Président Pierre-André Grandgirard présente la composition de cette commission :

- | | |
|---|---|
| • 2 conseillers communaux | Mme Marielle Corboz et M. Claude-Alain Mast |
| • 1 membre de la commission scolaire | M. Jean-Sébastien Rey |
| • 1 membre de la commission financière | M. Olivier Vonlanthen |
| • 3 conseillers généraux (1 par groupe) | M. Dominique Torche, M. Pascal Bersier et
Mme Marie-Claude Borgognon |

DATE : 12 octobre 2011

Dans un deuxième temps, si une construction devait se faire, M. Bernard Grandgirard rejoindrait cette commission.

Pour le point 7.2. salle polyvalente, la parole est donnée à M. Claude-Alain Mast.

M. Claude-Alain Mast nous présente les objectifs de cette commission :

Le 17 décembre 2008, un crédit d'étude de CHF 10'000.- a été voté par l'assemblée communale pour de l'assainissement de la salle polyvalente.

En avril 2010, l'étude d'avant-projet a été présentée en assemblée. Elle comprenait notamment les points suivants :

- Analyse du bâtiment et état des installations
- Mesures d'assainissement énergétique : chauffage, isolation thermique
- Mise en conformité complète du bâtiment
- Planification des travaux d'assainissement et priorités
- Possibilités d'agrandissement
- Budget estimatif
- Elle a abouti à deux variantes, l'assainissement seul, ou l'assainissement et l'agrandissement du complexe.
- Ce projet fait partie de la planification financière 2012-2016. Afin qu'un crédit d'investissement puisse être présenté au Conseil général, une commission devra prendre plus amplement connaissance du dossier d'étude, définir la variante choisie, et proposer la suite à donner à ce dossier.

M. le Président Pierre-André Grandgirard présente la composition de cette commission :

- | | |
|---|--|
| • 2 conseillers communaux | MM. Claude-Alain Mast et Bernard Grandgirard |
| • 1 membre de la comm. aménagement | M. Jean-Marc Pillonel |
| • 1 membre de la commission financière | M. Patrice Arrighi |
| • 3 conseillers généraux (1 par groupe) | MM. Benoît Rossier, Jean-Gabriel Meylan et Laurent Overney |

Pour le point 7.3. déchetterie, la parole est donnée à M. Marc Fontaine.

M. Marc Fontaine nous présente les objectifs de cette commission déchetterie :

- *Objectifs à court terme*
 - Rationnaliser au maximum et le plus écologiquement possible l'élimination de nos déchets.
 - Par des mesures adaptées, disposer d'une déchetterie aux normes en vigueur.
- *Objectifs à moyen et long terme*
 - Etude de 2 variantes : variante communale et variante intercommunale
- Des membres de la commission communale feront partie de la commission intercommunale dont le représentant du conseil communal.

DATE : 12 octobre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard présente la composition de cette commission :

- 2 conseillers communaux MM. Marc Fontaine et Alexandre Vonlanthen
- 3 conseillers généraux (1 par groupe) MM. Fabrice Bersier, Georges Berger et Samuel Liniger
- 2 employés communaux (déchetteries) MM. Martial Bersier et Jean-Denis Borgognon

Il remercie les conseillères et conseillers communaux pour leur présentation.
Pas de questions ou remarques au sujet de ces commissions, on passe au point

8. INFORMATIONS COMMUNALES

Chaque conseiller présente ses activités et travaux en cours, selon leur dicastère :

M. Bernard Grandgirard

- **PAL** : Le dossier toujours à Fribourg pour l'examen préalable ; pour la suite, information à la population et au CG dès le retour des préavis
- **Constructions** : La Commission d'aménagement s'est constituée. Elle a participé à quatre séances de travail (1 PAL, 1 constitution, lois et règlements, 1 cours à Fribourg, 1 contrôle constructions)
- **CO** : Le décompte des coûts de construction et transformation des bâtiments du CO de Domdidier et d'Estavayer-le-Lac sont terminés. Ils seront présentés à l'assemblée de l'association demain soir.
→ solde à disposition des Communes = CHF 1'429'383.50

Réparti selon la clé de répartition propre aux investissements
→ soit un montant de **CHF 50'970.62** pour notre Commune
- **SI Clos du Château** : La Commune est actionnaire ; Il a repris la Présidence du Conseil d'administration ; Mme Good a cessé son activité et c'est Mme Marie-Claude Joye qui a repris la responsabilité de la gérance.

M. Claude-Alain Mast nous informe que la maison, anciennement propriété de Mme Oberson à Vesin, a été louée à partir du 1^{er} juin 2011 à M. Jean-Pierre Clerc.
Pour le reste des bâtiments, il y a eu l'entretien courant.

Mme Marielle Corboz nous informe que nous avons maintenant un responsable d'établissement au sein de notre cercle scolaire. Il s'agit de M. Alexandre Kaëhr qui est actuellement enseignant et responsable d'établissement dans le cercle scolaire de Montet. C'est un intermédiaire entre l'inspecteur scolaire et les enseignants.

Elle remercie M. Pascal Bersier qui a effectué l'inventaire informatique de nos classes et aidé à évaluer les besoins pour nos écoles.

M. Alain Bürgy

- La pose de l'éclairage public au quartier St.-Marc, les travaux seront entrepris la semaine 43 avec la pose d'éclairage à LED afin de faire des économies d'énergie.
- Le jardin du souvenir est terminé, ce qui a déboulé sur la modification du règlement du cimetière.

DATE : 12 octobre 2011

- Nous avons eu une séance avec M. Horner, du Groupe E, qui nous a remis un dossier sur notre consommation électrique. Le conseil communal a pris connaissance du dossier.
- Plusieurs autres travaux d'entretien et de réfections ont été et seront entrepris.
- La commission de naturalisation s'est constituée et a déjà siégé pour plusieurs demandes.
- Le conseil communal a participé à plusieurs séances avec les CFF et les propriétaires concernés par la fermeture de passage à niveau non gardé.
- Une vision locale avec le responsable de la corporation forestière concernant l'entretien des forêts a été effectuée.

M. Marc Fontaine apporte quelques précisions sur ce qui a amené le conseil communal à revoir le problème de la gestion des déchets.

- **77,33 % soit CHF 24'978.70** issus des comptes communaux 2010 ; correspond à la couverture des produits par rapport aux charges concernant les déchets.
- Question : peut-on continuer encore beaucoup d'année avec ce résultat ?
- Nous avons deux possibilités :
augmenter les taxes ; pour info Estavayer et Cheyres sont à Fr. 50.- et non à Fr. 30.-
trouver d'autres solutions
- Dès lors, à partir du mois de janvier 2012, les mesures suivantes seront prises :
 - les boîtes en pet, fer blanc et aluminium devront être écrasées
 - il y aura un calibre pour les déchets encombrants ; un calibre sera installé pour définir ce qui est objet encombrant ou pas. Ce calibre sera de Ø maximum 45 cm et L maximum 50 cm. Tout ce qui passe dans ce calibre va au compacteur.
 - tout déchet mis dans le compacteur doit être dans un sac poubelle
 - En cas de panne du compacteur, interdiction **formelle** de laisser le sac sur place, sous peine d'amende

Objectif final :

- arriver à une couverture de **90%**.
- de 5 sites de dépôt des déchets, arriver à 1 site.

Pour ce projet, nous avons besoin des conseillers généraux qui devront être les porte-parole de ces mesures.

M. Alexandre Vonlanthen

- Le raccordement de Vesin au GRAC a été terminé par la mise en réseau définitif du réseau. Le réservoir supérieur n'a pas encore été démoli car il y a un projet d'irrigation des champs en cours d'étude et nous désirons attendre ce rapport avant d'entreprendre des travaux.
- Concernant cette étude, il s'agit d'une démarche privée qui émane d'un agriculteur, M. Fabrice Bersier. Tous les agriculteurs ont été contactés afin de discuter du projet.
- Concernant le Savua, la procédure d'expropriation est terminée ; les travaux peuvent continuer. La fin des travaux de l'étape 2 est prévue dans le courant décembre.

DATE : 12 octobre 2011

Mme Nadia Savary

➤ Patinoire broyarde :

Suite à un sondage du comptoir broyard 2009, un groupe de travail a élaboré un avant-projet de patinoire broyarde. Les communes doivent donner un accord de principe à ce projet. A préciser que cet accord ne nous engage pas financièrement. Le conseil communal a donné son accord de principe à ce stade de la consultation. Le résultat de cette consultation sera communiqué en temps voulu car elle n'est pas encore terminée.

➤ Covoiturage :

Le conseil communal a donné son accord pour un projet de covoiturage. Ce projet est chapeauté par l'ACF et existe déjà en Glâne et Veveyse. Il a l'avantage de n'être pas coûteux pour la commune et c'est aussi un pas vers l'écologie. Il s'agit tout simplement de mettre à disposition des places de parc. Les renseignements seront à disposition sur un site internet. Le coût pour la commune, 3 panneaux pour mettre sur les places de parc. Elles seront situées sur le petit parc de la salle polyvalente, ceci de 5.00 h. à 9.00 h. après elles sont disponibles. Cette consultation est toujours en cours ; nous aurons les résultats le 5 novembre prochain lors de l'assemblée de l'ACF.

➤ Journal « LE LIEN » :

Dans un souci de communication, le Lien paraîtra obligatoirement 3 fois par années, c'est-à-dire fin janvier, fin mai et fin septembre- début octobre. Ces dates coïncident avec les séances du Conseil général et nous pourrons dès lors intégrer les débats dans le journal d'information.

➤ Site Internet :

Suite à la demande formulée lors de la séance de constitution du CG du 19 mai pour la création d'un espace pour les groupes sur le site internet de la commune, le conseil communal a pris position. C'est une compétence du conseil communal de gérer le site internet de la commune. Par conséquent ce n'est pas à l'administration de gérer le site d'un groupe. Ce dernier est toutefois libre de créer son propre site et s'il désire qu'un lien soit mis depuis le site de la commune, c'est tout à fait possible.

➤ Rencontre intercommunale :

Le conseil communal a rencontré les communes voisines de les Montets, Nuvilly, Fétigny et Ménières. Plusieurs sujets ont été abordés dont les écoles, déchetterie, fusion et sapeurs-pompiers. Des dossiers qui ont déjà été discutés lors de la précédente législature. Nous voulions que les communes se positionnent individuellement par rapport à ces sujets. Nous attendons encore quelques réponses afin d'établir le bilan de cette séance. Le CG en sera tenu au courant.

➤ Fusion :

Une nouvelle loi entrera en vigueur au 01.01.2012 concernant l'encouragement aux fusions de communes. Une séance a eu lieu la semaine dernière à laquelle certains membres du conseil communal y ont participé. Cette loi reste sur une base volontaire ; en aucun cas elle ne va obliger les communes à fusionner ; ça reste une fusion volontaire. La durée de cette loi est limitée au 31 décembre 2018 car il y a une aide financière. Cela veut dire que les dernières fusions doivent avoir lieu au 1^{er} janvier 2017 pour pouvoir toucher cette aide qui est de Fr. 200.- par habitant avec un multiplicateur de 0,1 à chaque commune qui fusionne. Le plan de fusion est sous la responsabilité du Préfet de chaque district en collaboration avec les communes. Il doit analyser la capacité des communes à répondre aux objectifs de la loi. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré et doit être rempli d'ici la fin novembre.

➤ Chaque conseiller fait, en plus de sa fonction au sein du conseil communal, partie d'un comité d'une association, soit comme membre ou délégué. Le tableau est affiché.

DATE : 12 octobre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie les membres du conseil communal pour les informations données ainsi que pour tout le travail déjà effectué.

On passe au point

9. DIVERS

Le conseil communal ne prend pas la parole.
La parole est donnée aux membres du Conseil général.

M. Jacques Bersier félicite le président pour le bon déroulement de cette séance. Il formule une demande qu'à chaque point du tractanda on précise si le débat est libre ou s'il doit être organisé ; cela pourrait faciliter le déroulement de l'assemblée.

M. le Président Pierre-André Grandgirard pense que c'est possible et que cela peut être plus clair. Il propose que le bureau se penche sur cette proposition et que l'on en rediscute la prochaine fois.

M. Christian Molleyres demande la création d'une commission sécurité publique, ceci en référence à l'art. 60 al. 3 lettre e de la LCo. A ce jour, la sécurité de la population sur le territoire de notre commune n'est pas garantie à tous points. Cette commission s'occuperait des problèmes suivants :

- problème d'évacuation des écoles en cas d'incendie pas concluant malgré 3 exercices ;
- sécurité au niveau de la circulation des camions surtout dans le village de Vesin ;
- les moyens mis à disposition pour la lutte contre l'incendie de notre commune ne sont plus adaptés. Un rapport a été établi par le commandant du feu à l'attention du conseil communal mentionnant certains manquements au niveau des moyens à disposition ;
- danger sur la route de Fétigny, entre la place de parc et la cour d'école aux heures du début et de la fin des classes ; beaucoup de mouvements et de véhicules ;
- danger pour les personnes qui se rendent à la décharge de Cugy ; danger de chute de pierres provenant de la falaise ;

D'où le pourquoi de la création d'une commission sécurité publique composée de membres de l'exécutif et du législatif. Le travail de cette commission serait de

1. Analyser ce dossier sur mandat du conseil communal ou à l'initiative de ladite commission.
2. Déterminer le degré de danger et d'entreprendre les mesures de correction
3. Proposer des améliorations
4. Etablir un rapport documenté à l'attention du conseil communal

Les coûts liés à la constitution de cette commission seraient nuls. Seuls les frais liés aux séances devraient être comptabilisés.

En plus de l'amélioration de la sécurité pour la population de notre village, le rapport final serait un excellent support de travail pour le conseil communal.

Il remercie l'assemblée pour le traitement de sa requête et espère voir ce point au tractanda de la prochaine assemblée.

M. Alain Bürgy est d'avis que certains points soulevés demandent une étude. Il y en a toutefois d'autres où nous ne pouvons intervenir car on touche au domaine cantonal. Pour ce qui est des moyens du service du feu, nous sommes conscients qu'il y aura des choses à faire.

DATE : 12 octobre 2011

Le débat est ouvert sur cette proposition et ne donne lieu à aucune intervention.

M. le Président Pierre-André Grandgirard demande à M. Christian Molleyres s'il maintient sa proposition.

Ce dernier confirme et précise que cela ne concerne pas forcément un dicastère précis du conseil communal. Des points ont été soulevés et il semble important qu'ils soient étudiés. Du fait que cette proposition ne fait pas partie de l'ordre du jour, il propose que le bureau en discute pour éventuellement le proposer lors de la prochaine assemblée.

M. le Président Pierre-André Grandgirard répond que le bureau prend acte de cette proposition et déterminera si oui ou non ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Aurélie Haenni propose un relooking du journal communal « Le Lien » qui devient encore plus important suite à l'introduction du Conseil général. Elle pense que ce travail devrait être attribué non pas au secrétariat communal mais aux membres du Conseil général.

Mme Nadia Savary rejoint les propos de Mme Aurélie Haenni, ce d'autant plus que le conseil communal a déjà abordé cette question à plusieurs reprises.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie Mme Aurélie Haenni pour cette proposition.

M. Jacques Monnard évoque le problème du volet « énergétique » un « plus » plutôt tendance, cette décennie-ci, pour les communes. Sa proposition pourrait nous valoir, si on y mord vraiment, le fameux prix « eea », soit l'acronyme anglais désignant LA distinction européenne pour l'énergie.

C'est la communauté de travail « SuisseEnergie » qui pilote une telle démarche. De même, c'est elle qui attribue le label « Cité de l'énergie » promu très largement dans tout le pays, grâce notamment aux soutiens des relais cantonaux. Ce label n'est plus étranger à nos oreilles puisque l'accession de multiples communes fribourgeoises à cette reconnaissance a régulièrement occupé les colonnes de la presse.

Il émet le désir de nous voir, à notre tour, plancher sur la question énergétique au sein de notre commune. Plus qu'une option appliquée à la rénovation de notre salle polyvalente ou à l'éclairage, il s'agirait bien ici de la gestion de l'énergie dans son acception systémique, propre à structurer avec méthode notre développement communal. En effet, cette démarche concernerait autant l'assainissement du patrimoine bâti, l'éclairage ou l'approvisionnement énergétique que l'aménagement du territoire, les aspects de la mobilité, en passant par la dépollution, la communication ou l'encouragement auprès des citoyens.

Il relève que la révision du PAL, à l'heure actuelle en procédure auprès des instances cantonales, comporte obligatoirement un plan sectoriel de l'énergie. Voilà donc qui constituerait une base de réflexion que je souhaiterais aussi être portée à notre connaissance.

En outre, l'éventuelle visée de ce label engage, on l'aura compris, un processus assimilé au « grand angle » plutôt qu'à une focal pointue dans la politique de notre gestion de commune. Cette démarche s'étend en conséquence sur plusieurs années, partant d'une feuille de route élaborée par nos soins, avec l'aide de conseillers, en harmonie avec le cours des affaires communales.

DATE : 12 octobre 2011

Le groupe « Unis pour Cugy » propose une première approche qui se cristalliserait par la présentation des tenants et aboutissants de cette labellisation. Ainsi, nous tous, serions en mesure d'en saisir la portée, en toute connaissance. Cette intervention pourrait être demandée à l'un des spécialistes romands, qui se distingue notamment pour accompagner ou avoir accompagné une vingtaine de communes fribourgeoises dans leurs démarches. Cette intervention externe serait souhaitée lors de notre prochaine séance, et de fait à faire figurer à son ordre du jour.

M. le Président Pierre-André Grandgirard remercie M. Jacques Monnard pour son intervention et demande si le conseil communal souhaite émettre un avis.

Ceci n'étant pas le cas, il propose que le bureau étudie cette proposition en collaboration avec le conseil communal. Il déterminera si oui ou non ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Vanessa Currat revient sur les propos de M. Bernard Grandgirard au sujet des visites de quartier par la commission d'aménagement. Elle propose que les personnes habitant le quartier soient informées de ces visites afin que les personnes qui le souhaitent puissent directement parler aux membres de la commission sur place et leur faire part de toute information pertinente quant à la sécurité et aux aménagements. Cela permettrait de renforcer le contact direct avec la population.

M. Bernard Grandgirard prend bonne note de cette proposition mais précise que ces visions locales n'ont pas encore été abordées dans les détails au sein de la commission d'aménagement. Toutefois, la nature, le déroulement et le but de ces visions locales seront précisées.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, M. le Président Pierre-André Grandgirard donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Nadia Savary formule quelques mots au niveau du conseil communal en ce début de législature et ce pour les six premiers mois pour le nouveau conseil communal. Elle relève les travaux effectués depuis le mois d'avril et ce avec beaucoup de plaisir. En effet, il y avait 4 nouveaux conseillers communaux et 6 conseillers communaux ont pris en charge un nouveau dicastère. En son nom elle souhaite féliciter ses collègues du conseil communal pour leur travail et pour l'esprit d'équipe qui règne dans le conseil. Le conseil communal se réjouit de travailler avec le Conseil général. Elle remercie et félicite spécialement M. Pierre-André Grandgirard pour cette première séance du Conseil général. Elle remercie également tous les collaborateurs de la commune, que ce soit l'administration ou la voirie.

Mme Jeanine Grandgirard, président du CG de Cheyres, présente les salutations de la Commune de Cheyres et particulièrement de son Conseil général. Leur présence ce soir est à titre d'observateur pour les membres de leur bureau MM. Sébastien Schmit et Bernard Pochon et il est pour eux très intéressant de pouvoir assister à d'autres séances de CG car c'est également nouveau pour eux. Sa présence, quant à elle, est aussi à titre d'ami et pour soutenir Pierre-André qu'elle félicite de sa présidence. En effet, pour elle, la commune de Cugy reste sa commune de cœur puisqu'elle y a grandi et fait toutes ses écoles. Pour terminer elle souhaite une excellente année de présidence à M. Pierre-André Grandgirard ainsi qu'au Conseil général.

DATE : 12 octobre 2011

M. le Président Pierre-André Grandgirard la remercie pour ses paroles et souhaite au CG de Cheyres et à la Commune également les vœux de la commune de Cugy pour cette année de mise en place.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Pierre-André Grandgirard, remercie les conseillers généraux, le conseil communal, la presse et le public pour leur attention et leur participation active et leur donne rendez-vous à la prochaine séance le mercredi 21 décembre 2011. Il leur souhaite une excellente fin et soirée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 25

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre-André Grandgirard

Sylvia Bersier